

Francis VERGNAUD  
Syndicat National de la Banque  
47 quai d'Austerlitz  
75013 PARIS

Secrétariat de  
Alain Delouis

21 JUL 2014

N° 318.

Alain DELOUIS  
DRH NATIXIS  
30 avenue Pierre MENDES France  
75013 PARIS

Paris le 11 juillet 2014

Courrier recommandé + AR

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Notre Organisation Syndicale a toujours été préoccupée par l'impact des risques psychosociaux (RPS) sur la santé des salariés de Natixis et ce, depuis sa création. C'est la raison pour laquelle nous avons signé « l'accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail » du 13 septembre 2010.

Aujourd'hui, alors que Natixis a procédé à de nombreuses réorganisations et a mis en place un Plan d'Adaptation des Effectifs (PAE) visant à supprimer 700 postes (certes sur la base du volontariat) nous observons une augmentation du stress constatée par la Médecine du Travail et le CHSCT (cf avis du CHSCT joint).

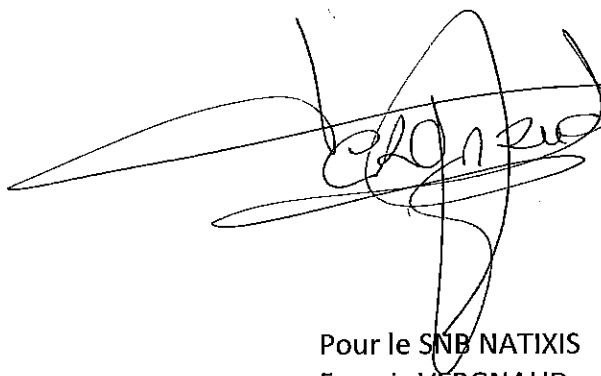
Nous avons fait, lors du CCE du 18 mars 2014, une déclaration (ci jointe) avant la signature de l'accord sur le Livre 1 du PAE vague 1 en signalant que nous serions particulièrement attentifs aux situations de stress.

La commission « comportement professionnel, prévention du harcèlement et de la souffrance au Travail » (CPPHST, mise en place dans le cadre de l'accord de septembre 2010) n'a, à notre avis, pas rempli son rôle et nous n'avons eu de cesse de demander dans les instances (CE, CCE et CHSCT) que des améliorations y soient apportées. Faute d'avoir été entendus, nous demandons, par la présente, la renégociation de l'accord en vue de :

- Améliorer la connaissance et l'évaluation des RPS en mettant en place des indicateurs par métier.

- Augmenter les moyens d'action de la Commission CPPHST en permettant le recours à un cabinet indépendant sur certains cas circonstanciés.
- Eviter que seuls les RH métier ne soient associés aux enquêtes.
- Etablir une appréciation à 360 degrés dans les secteurs incriminés
- Associer le personnel infirmier (véritable « Front Office » des RPS) aux réunions et reconnaître leur métier par un passage cadre comme nous vous le demandons depuis des années.
- Poursuivre et renforcer les formations des managers.
- Inclure des indicateurs RPS dans les appréciations annuelles des managers impactant le niveau de leur rémunération variable et leur évolution professionnelle.

En attendant de pouvoir se retrouver autour d'une table pour négocier tous ces sujets et ainsi instituer un réel dialogue social autour de la santé et du bien-être au travail, recevez, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'assurance de ma considération distinguée.



Pour le SNB NATIXIS  
Francis VERGNAUD  
Délégué Syndical National

Copie de ce courrier adressé ce jour au Syndicat CFTC Natixis (signataire de l'accord du 13 septembre 2010), à la DIRECCTE et à Monsieur l'Inspecteur du Travail.